



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

PRESENTS : Mmes MM. André SIMON, Didier ERULIN, Yolande CHERY, Christiane PERON, Thomas BAGRIN, Pascal GRANGER, François PIGEON, Isabelle BAUSIER, Line CHAMTON et Roger LORILLOT

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Corinne MARCHAND, MM. Thomas MÉNAGÉ et Stéphane RAGONNET
Mme Corinne MARCHAND donne pouvoir à M. Roger LORILLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHERY Yolande a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DATE DE CONVOCATION : 29.10.2018

DATE D’AFFICHAGE : 29.10.2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

ORDRE DU JOUR

I) REMISE DU LABEL « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS »

Messieurs Marc DUVOUX et Christophe MARTIN-BRISSET, correspondants départementaux de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, remet à la commune la deuxième étoile du label « Villes et villages étoilés ».

II) BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire explique au conseil municipal, que la végétalisation du cimetière prévu en novembre et une opération à passer en investissement afin de pouvoir demander une subvention. Toutefois cette dépense n'a pas été prévue au budget, par conséquent, il est nécessaire de réaliser une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Approuve la décision modificative suivante :

Investissement

Dépenses

Compte 2041512 – GFP de rattachement - 2 000 €

Dépenses

Compte 2128 – Autres agencements
et aménagement de terrains + 2 000 €

III) DOTATION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DURABLE (DDAD)

Dans le cadre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour l'année 2019, le projet susceptible d'être éligible est :

- Dépenses liées au zéro pesticide : végétalisation du cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le projet précité
- **décide** de solliciter le concours du Département au taux le plus élevé
- **approuve** le plan de financement joint au dossier de demande de subvention
- **autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à déposer une demande au titre de la DDAD 2019

IV) RAPPORT SIAEP

Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable adresse aux communes adhérentes le rapport sur le prix et la qualité de l'eau. Il demande au Conseil Municipal de prendre connaissance de ces documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les documents présentés par le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable: rapport 2017 sur le prix et la qualité de l'eau.

V) RAPPORT SIDELC

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire et le délégué M. BAGRIN présentent le rapport annuel d'activité du SIDELC de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

II) AFFAIRES DIVERSES

- Suite à la réforme de la gestion des listes électorales, la commission de contrôle des listes électorales remplacera la commission de révision. Elle aura pour mission de statuer sur les recours administratifs préalables prévu au III de l'article L.18 du Code électoral et s'assurera également de la régularité et la réforme de la liste électorale. La préfecture demande qu'on lui transmette le nom des membres au titre du conseil municipal (un titulaire et un suppléant) :

- délégué titulaire : M. François PIGEON

- délégué suppléant : M. Pascal GRANGER

- Commission PLUi pour étudier le projet de règlement : lundi 19 novembre à 19h00

- Vœux :
 - Fougères-sur-Bièvre : Samedi 15 décembre à 18h00
 - Thenay : Samedi 5 janvier à 19h30
 - Ouchamps : Vendredi 18 janvier à 19h00
 - Feings : Samedi 19 janvier à 19h00
 - Contres : Vendredi 25 janvier à 19h00

SEANCE LEVÉE à 20h50

PROCHAIN CONSEIL : LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018 A 19H00